



Changement de statut étudiant-salarié ou vie privée vie familiale

Par **alpha11**, le **11/08/2011** à **00:16**

Bonjour,
Je souhaite avoir votre avis. Je vais bientôt me marier à un français, je détens une carte de séjour étudiante qui expire en novembre 2011. Je suis également en phase finale de processus de recrutement, j'aurais donc une ou plusieurs propositions pour un poste en France.
Je ne sais pas quoi faire, je suis perdue ... dois-je demander un changement de statut étudiant-salarié ou plutôt vie privée vie familiale. J'ai besoin de votre aide
Merci à tous

Par **mimi493**, le **11/08/2011** à **14:58**

vpf : s'il y a rupture de vie commune, vous ne pourrez la renouveler (avec tous les risques que ça comporte, chantage dans le couple, violence)
salarié (et non étudiant-salarié) : ça vous rend autonome vis à vis de l'époux mais c'est refusable. Soit vous avez un métier sous tension où la situation de l'emploi n'est pas opposable, soit l'employeur doit prouver qu'il n'a pas réussi à trouver un employé en France.
Comme ça, à vue de nez, je dirais de tenter le salarié et si ça ne marche pas, de faire la vpf
Et surtout, dès que vous avez une situation professionnelle stable, demandez la nationalité française.

Par **alpha11**, le **11/08/2011** à **18:01**

Merci de votre retour. Pensez-vous que le titre de séjour vpf peut s'appliquer à mon cas

sachant que j'habiterai avec mon futur conjoint après le mariage? faut-il impérativement avoir 6 mois de vie commune avant de déposer le dossier?